

APPENDICE

Le JEUDI 6 février 1969

Le comité permanent des finances, auquel ont été déférés le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire «A» d'une part, ainsi que le budget révisé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969 d'autre part, a, conformément aux mandats qui lui ont été confiés le 1^{er} octobre 1968 et le 19 novembre 1968 respectivement, examiné ledit budget des dépenses, le budget supplémentaire et le budget révisé et fait maintenant rapport ainsi qu'il suit:

1. Le budget révisé a eu pour effet d'accroître les dépenses prévues dans le budget initial des dépenses d'un montant global net de \$386,198,566. Cette augmentation est due en grande partie à l'escalade des coûts des programmes à frais partagés dont le montant est indéterminé. De plus, certains postes qui, dans le passé, avaient été omis du budget principal des dépenses et inclus dans le budget supplémentaire, ont été placés dans le budget révisé.

2. En définitive, le budget principal des dépenses révisé prévoit des dépenses totales de \$10,670,930,598.

3. Le budget révisé prévoit aussi des prêts de \$684,526,812, soit une augmentation de \$200,026,812 sur les prévisions du budget initial des dépenses. Cette augmentation est due en grande partie aux avances faites ou à être faites par le Canada à l'Association internationale de développement et à la Banque des règlements internationaux.

4. A ses rapports antérieurs, le comité avait attaché un tableau comparatif des dépenses annuelles du gouvernement fédéral, y compris la Caisse de la sécurité de la vieillesse, d'après les rapports de l'auditeur général. Ce tableau est mis à jour au 31 mars 1968 dans l'Appendice «A» au présent rapport. On voit que, au cours de l'année financière ayant pris fin à cette date, l'accroissement des dépenses au regard de l'année antérieure a été de \$1,407,600,000. L'augmentation absolue et l'augmentation en pourcentage sont les plus fortes depuis 16 ans. Nous ne disposons pas encore de chiffres pour l'année financière courante, mais il est clair qu'ils accuseront une autre augmentation considérable, même si le montant absolu et le pourcentage ne sont peut-être pas aussi élevés que ceux de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1968.

5. Dans ses rapports, le comité a établi, à l'occasion, une comparaison entre le taux d'accroissement des dépenses fédérales et celui de la production nationale brute. D'après les comptes publics, au cours de l'année civile 1965, les dépenses fédérales ont représenté 16.2 p. 100 de la production nationale brute. Le pourcentage est passé à 16.7 p. 100 en 1966 et à 17.5 p. 100 en 1967. Les données relatives à l'année 1968 ne sont pas encore disponibles, mais il y a lieu de croire que le pourcentage atteint dépassera légèrement 17.5 p. 100. De cette comparaison il ressort que les dépenses du gouvernement fédéral se sont accrues à un rythme plus rapide que la production du pays. Les dépenses provinciales et municipales se sont accrues à un rythme encore plus rapide, et elles représentent maintenant un pourcentage plus élevé de la production nationale brute que le secteur fédéral. Ces éléments, de même que le budget fédéral déficitaire, ont exercé des pressions sur les coûts et les prix, de sorte que l'inflation est un des graves problèmes dont le Canada souffre aujourd'hui. Si nous devons enrayer l'inflation intolérable qui sévit présentement, nous devrions au moins maintenir l'accroissement des dépenses du gouvernement au niveau de celui de notre économie et équilibrer le budget fédéral.